

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2026
Convocation en date du 15 septembre 2026

PRESENTS	EXCUSES	ABSENTES	POUVOIR
7	3	1	1

Délibération n°2026-24

Objet :

Contrat de Ville
Oyonnax -Bellignat
Demande de
subventions 2026

PRÉSENTS : Corinne REGLAIN, Sabrina LATRECHE, Claudette GUILLET, Marie Angélique PIRES, Marie-France COSTAGLIOGLA, Khalil KANDARA, Franck GUILLEY.

EXCUSES : Laurent HARMEL, Amaury VEILLE, Franck VIOT.

ABSENT : Ebru CIVIL-BASPINAR.

Vu l'avis du Comité de Pilotage du Contrat de Ville Oyonnax-Bellignat en date du 20 mai 2026, et la décision du Conseil Communautaire réuni le 25 juin 2026 qui a validé la programmation 2026 et donné un avis favorable pour l'attribution de subventions pour différentes actions,

Madame REGLAIN, Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration du CCAS qu'il convient à ce dernier, dans le cadre de cette programmation du Contrat de Ville Oyonnax-Bellignat 2026, de solliciter les subventions pour les actions dans lesquelles il est porteur de projet, à savoir :

- Mise en œuvre de l'ASV : ETAT : 13 000 €
HBA : 2 000 €
- Parrainage Educatif PRE : HBA : 1 650 €
CD01 : 500 €
- PRE Mutualisé : ETAT : 141 500 €
CCAS Bellignat (Droit commun) : 8 000 €
CCAS Arbent (Droit commun) : 7 000 €

Madame REGLAIN, Vice-Présidente, demande en conséquence l'accord du Conseil d'Administration pour solliciter les subventions énumérées ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de solliciter les subventions pour les actions dans lesquelles il est porteur de projet, à savoir les actions énumérées ci-dessus.

PRECISE que l'imputation des recettes se fera à l'article 747 "participations" du budget de l'exercice en cours.

Suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Président

Pour le Président empêché,
La Vice-Présidente

